



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Répartition des subventions
de fonds de vie lycéenne
APPEL A PROJET DE CVL**

ANNEE 2023

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT :

N° UAI :

Lycée :

Ville :

*Dossier à retourner au pôle établissements et vie scolaire
par mail ou courrier
(Coordonnées en bas de page)
pour le **Vendredi 24 mars 2023***

CINQ RENSEIGNEMENTS POUR COMPLETER LA CANDIDATURE

ATTENTION ! 8 points sont attribués par le CAVL pour cette partie : **5 points** pour les renseignements ci-dessous, **3 points** en références aux déclarations saisies en ligne sur l'enquête nationale de vie lycéenne de la DGESCO (décembre 2022).

- MAISONS DES LYCEENS

Quelles sont les actions remarquables menées par la MDL ?

Détaillez en quelques lignes.

- ECODELEGUES

Quelles sont les actions remarquables menées par les écodélégués ?

Détaillez en quelques lignes.

- AMBASSADEURS LYCEENS CONTRE LE HARCELEMENT

	Novembre 2022	Novembre 2021
Participation à la formation [oui/non]		

ACTIONS MENEES ou PREVUES dans le cadre de la lutte contre le harcèlement :

Cellule de veille dans le lycée [oui/non]		
Sensibilisation dans le lycée [oui/non]		
dans un collège ou une école voisine [oui/non]		
Autres (à détailler) :		

- PROMOTION DE LA VIE LYCEENNE PAR LES ELEVES DU CVL

Le jour de la prérentrée des personnels de l'établissement [oui/non]	
Pendant les semaines de l'engagement [oui/non]	
Dans les collèges de secteurs (<i>accompagnement des CVC</i>) [oui/non]	
Organisation d'un temps d'intégration des nouveaux élèves à la rentrée [oui/non]	

- La *FLAC* : FETE LYCEENNE DES ARTS ET DE LA CULTURE

Y-a-t' il eu une <i>FLAC</i> en 2022 [oui/non]	
Quels ateliers ont été déployés ? <i>Détaillez en quelques lignes</i>	

PROJET CVL

Un seul projet par établissement sera étudié

INTITULE DU PROJET : (Soyez original dans l'intitulé)

Personnel de l'établissement référent du projet :

Nom : Prénom : Fonction :

Courriel :@ac-orleans-tours.fr

THÉMATIQUES DU PROJET

Cochez-la ou les case(s) correspondant au(x) thématique(s) du projet en identifiant le thème principal par le chiffre « 1 ».

• Projet visant à promouvoir l'expression et la communication des élèves au sein du lycée	
• Projet de sensibilisation au développement durable	
• Projet visant à prévenir et à prendre en compte les difficultés de l'élève, projet de lutte contre le décrochage scolaire	
• Projet sportif, culturel et/ou actions de solidarité	
• Projet visant à l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie au sein du lycée	
• Projet qui porte sur la formation des élèves à la citoyenneté : valeurs de la république, laïcité, harcèlement, médiation par les pairs...	
• Autre (précisez) :	

✚ Le projet visé s'inscrit-il dans un des axes du projet d'établissement ? Si oui, lequel :

.....
.....

✚ Le projet a-t-il été présenté en conseil d'administration ? **Oui** **Non**

DESCRIPTION DU PROJET

Merci de compléter ce tableau le plus précisément possible,

DIAGNOSTIC Qu'est-ce qui justifie la mise en place du projet ? (Qu'est ce qui nécessite d'être amélioré ?)	
OBJECTIF(S) visé(s) (Résultats attendus)	
DESCRIPTION DU PROJET	

Elèves et Personnels impliqués dans le projet	Élèves (effectif, classes et/ou niveaux) :
	Personnels :
Effectifs prévus	Élève : Enseignants : Autres personnels :

Date(s) de mise en œuvre du projet	
Lieu(x)	
Démarche éducative et pédagogique & Analyse du projet	<i>Rôle des différents personnels dans le projet : qui fait quoi ? quand ? comment ? avec qui ?</i>
	<i>Lien avec les « textes vie lycéenne », les programmes ...etc...</i>
	<i>Ce projet peut-il être considéré comme innovant ? Si oui pour quelle(s) raison(s) ?</i>

MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR RÉALISER LE PROJET

Moyens internes mobilisés

Participation financière de l'établissement	<i>Précisez le montant</i>
Partenaire(s) financier(s)	<i>Indiquez les noms des partenaires du projet et les subventions obtenues</i>

Moyens matériels	
-------------------------	--

Fait à

le

Signature du Chef d'établissement

Signature du vice-président(e) du CVL

Appel à projet Vie Lycéenne

Année scolaire 2022-2023

(Notice explicative)

I. Préambule

Les dispositions de la circulaire n°2014-092 du 16-07-2014 « Favoriser l'engagement des élèves », visent à encourager et à redynamiser les initiatives lycéennes au sein des établissements scolaires, notamment par la mise en place de la procédure d'appel à projets. Cette dernière a pour objet d'attribuer une dotation financière annuelle sur la base de projets spécifiques présentés par le Conseil de la Vie Lycéenne et élaborés sous la responsabilité du chef d'établissement.

Afin de garantir le bon fonctionnement des CVL des lycées de l'académie, ces derniers sont destinataires chaque année de crédits « fonds de vie lycéenne ».

Dans la perspective de faciliter à la réalisation d'initiatives lycéennes, la procédure d'appel à projets Vie Lycéenne est reconduite **pour l'année scolaire 2022-2023**.

Cette dotation financière a pour objet d'encourager l'engagement et la participation des lycéens au sein de leur établissement et de les accompagner dans la réalisation de leurs projets.

Elle sera versée aux établissements à partir début mai **2023**. Le montant sera proportionnel à l'évaluation du projet par le Conseil Académique à la Vie Lycéenne (CAVL), à partir de critères arrêtés lors du séminaire de décembre.

Ainsi les projets doivent répondre aux critères précisés ci-dessous:

- **Projet visant à promouvoir l'expression et la communication des élèves au sein du lycée**
- **Projet de sensibilisation au développement durable**
- **Projet visant à prévenir et à prendre en compte les difficultés de l'élève, projet de lutte contre le décrochage scolaire**
- **Projet culturel et/ou actions de solidarité**
- **Projet visant à l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie au sein du lycée**
- **Projet qui porte sur la formation des élèves à la citoyenneté : valeurs de la république, laïcité, médiation par les pairs...**
- **Projet visant à lutter contre les discriminations et à promouvoir l'égalité : Harcèlement, Cyber harcèlement, Sexisme, racisme, stigmatisation des filières ...**
- **Projet contribuant à l'éducation aux médias et à l'information**

Il est à rappeler que le financement des équipements (mobiliers, travaux d'installation) relève de la Région Centre-Val-de-Loire. Par ailleurs, chaque établissement garde sa liberté d'initiative en matière de cofinancement des projets qu'il souhaite mettre en œuvre.

Pour les projets relatifs à la santé et à la citoyenneté, le CESCE doit être le partenaire privilégié. Il convient d'être attentif à ce que les projets soient élaborés et mis en œuvre par les lycéens : la demande de subvention doit émaner du CVL qui aura délibéré et émis un avis.

Enfin, toutes les ressources humaines académiques doivent être sollicitées pour la réalisation de ces projets (DAVL, CLEMI, DAAC, chargés de mission), avant le recours à des prestataires extérieurs.

II – Modalités

A. Le dépôt de candidature

Pour la **campagne 2022-2023**, les dossiers de candidature sont envoyés dans les établissements par le pôle établissement et vie scolaire : davl@ac-orleans-tours.fr

Tout dossier d'appel à projet sera à envoyer au Délégué académique à la vie lycéenne **au plus tard le Vendredi 24 mars 2023 délai de rigueur**, revêtue de la signature du chef d'établissement et du vice-président du CVL,

Par mail, à l'adresse : davl@ac-orleans-tours.fr ,

Ou par voie postale à : **Rectorat de l'académie de Orléans-Tours**

Pôle établissements et vie scolaire

21 Rue Saint-Etienne

45043 Orléans

B. Attribution des fonds

Les représentants lycéens qui siègent au CAVL, désigneront les projets retenus au plus tard lors du 2^{ème} séminaire CAVL (début février 2022).

Pour ce faire, ils classeront les dossiers à l'aide de la grille de barème suivante :

Projet CVL	12 points
Maison des lycéens	1 points
Moyens à disposition des élus lycéens <i>(en référence à l'enquête nationale vie lycéenne)</i>	1 point
Lutte contre le harcèlement	1 point
Activités des écodélégués	1 point
Organisation d'une FLAC (Fête lycéenne des arts et de la culture)	1 point
Consultation du CVL sur dispositif, actions ou projets de l'établissement <i>(en référence à l'enquête nationale vie lycéenne)</i>	1 point
Participation d'élèves du CVL à la présentation de la vie lycéenne	1 point
Média lycéen <i>(en référence à l'enquête nationale vie lycéenne)</i>	1 point

Une notification est envoyée au vice-président du CVL et au chef d'établissement au mois de **mai 2023**, précisant le montant de la subvention accordée par la commission.